

de cette étude ? Avez-vous d'autres résultats à nous communiquer ?

Comptez-vous utiliser ces résultats pour réorienter les campagnes de prévention de la Fédération ? Les jeunes semblent être de plus en plus tôt concernés par plusieurs addictions, que ce soit le tabac, l'alcool ou le cannabis. Quelles actions comptez-vous entreprendre ?

Le mal-être des adolescents est également frappant. Des initiatives sont-elles prises, avec votre collègue de l'Enseignement obligatoire, pour aborder le sujet à l'école ? Étant donné l'âge des jeunes concernés, certaines actions devraient déjà être entreprises à l'école primaire.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – L'article paru dans le quotidien *La Capitale* du 3 mai, dont j'ai pris connaissance, reprend les premiers chiffres de l'enquête HBSC réalisée par le service communautaire de promotion de la santé ULB-Sipes. Ce dernier organise la récolte et le traitement des données. Le rapport final sera publié fin 2012 comme je l'ai indiqué tout à l'heure à vos collègues, madame. Je ne dispose donc pas, à ce stade, d'autres chiffres à vous communiquer.

Mes services réaliseront bien entendu une analyse approfondie des résultats en temps opportun et rencontreront, si nécessaire, Mme Isabelle Godin, professeur à l'École de santé publique de l'ULB, qui s'exprime dans l'article.

Dans l'immédiat, j'estime qu'il n'y a pas lieu de repenser fondamentalement les stratégies de promotion et de prévention en matière de santé. Si nous devons être vigilants, nous devons également rester prudents au sujet de certaines données citées dans le quotidien.

Ainsi, par exemple, lorsque l'article énonce que six pour cent des garçons de onze ans déclarent boire de l'alcool au moins une fois par semaine, on ignore si cette consommation a lieu dans le contexte familial ou de loisir, ou encore s'il s'agit de bière ou d'alcool fort. Ce sont-là des facteurs importants à connaître pour développer ou adapter les stratégies de prévention et de promotion de la santé.

J'ai déjà pu exposer à plusieurs reprises nos actions dans les différents domaines que vous mentionnez.

En ce qui concerne les assuétudes, je rappelle notamment le subside structurel des points d'appui « assuétudes » et des opérateurs spécialisés comme Infor-drogues ou Univers-santé. Quant

aux habitudes saines, j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que nous préparions actuellement un cahier spécial des charges qui permettra aux collectivités d'enfants et de jeunes de proposer un repas équilibré et savoureux. À cet égard, vous aurez noté avec intérêt dans l'article que 50 pour cent des Belges de treize ans mangent au moins un fruit par jour, ce qui est le taux le plus élevé d'Europe.

Cependant, ces nouvelles optimistes méritent un examen minutieux. Comme vous, je perçois une impression de mal-être qui se dégage des premiers constats. Les services PSE et les centres PMS sont en première ligne pour détecter et tenter de résoudre ce type de difficulté.

Par ailleurs, le projet pilote des cellules de bien-être, appliqué durant deux années scolaires en collaboration avec Marie-Dominique Simonet et Évelyne Huytebroeck, répond aux préoccupations que vous soulevez.

Les évaluations issues de ce projet déboucheront certainement sur des observations utiles et pertinentes et sur des actions plus concrètes.

(M. François Istasse, président, reprend la présidence de la commission.)

Mme Florine Pary-Mille (MR). – Je note que nous devons attendre fin 2012 pour prendre connaissance des conclusions finales du rapport. J'y reviendrai donc en temps opportun.

Toutefois, certains éléments requièrent notre vigilance. Ainsi il est inquiétant de constater que des jeunes de onze ans consomment déjà de l'alcool, que ce soit chez eux ou à l'extérieur. Je déplore que vous banalisiez et minimisiez ces comportements.

Plusieurs associations sont subsidiées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mener des projets de lutte contre les assuétudes. Il me semble important d'obtenir des rapports d'évaluation précis de toutes les actions entreprises et ce, afin de pouvoir rectifier le tir lors de certaines campagnes de prévention. Je partage comme vous l'importance et l'opportunité d'accentuer les campagnes de promotion d'habitudes saines.

6.8 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Avenir de l'Opéra Royal de Wallonie et de son Palais Opéra »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Depuis

plusieurs mois, les observateurs font état des difficultés financières de l'Opéra Royal de Wallonie (ORW). La presse cite notamment une dette et un déficit considérables de l'institution, alors que son contrat-programme est, comme pour les autres opérateurs des Arts de la scène, en cours de négociation. Selon la presse, le conseil d'administration a décidé de geler le remplacement du personnel en partance. À la suite du dépôt d'un préavis d'action par les syndicats, le dialogue aurait été renoué entre la direction, les syndicats et le bourgmestre de Liège. Ce groupe tripartite doit « trouver une solution à présenter à la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

L'Opéra Royal de Wallonie est une institution culturelle majeure de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il représente près de la moitié du budget du programme « musique » des Arts de la scène et il s'agit d'un des rares organismes qui a pu voir son budget augmenter en 2012. Cette institution au rayonnement national et international emploie près de 250 équivalents-temps plein.

Pouvez-vous, madame la ministre, nous faire part de la situation financière de l'Opéra Royal de Wallonie? Qu'en est-il de sa dette et de son déficit? Comment l'institution pourra-t-elle résoudre ses difficultés financières et quelle pourrait être la solution envisagée par le groupe tripartite? Quels seront les critères de la négociation du nouveau contrat-programme et de sa subvention?

Cette situation financière difficile serait notamment due au ré-emménagement au sein du Théâtre royal qui devrait avoir lieu en automne. L'achat du Palais Opéra aurait coûté plus de deux millions d'euros et l'établissement devrait être revendu à la fin de l'année.

Le Palais Opéra est un lieu qui a beaucoup plu au public de l'Opéra Royal de Wallonie. Est-il envisagé de le réutiliser pour d'autres projets, dans d'autres villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Ce chapiteau pourrait-il bénéficier à d'autres publics? Enfin, quel sera le bilan financier de l'opération achat-vente du Palais? S'agissait-il, selon vous, de la meilleure solution?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances. – Le budget 2012 de l'Opéra Royal de Wallonie présente un déficit cumulé de l'ordre d'environ un million et demi d'euros. Il faut dès lors examiner attentivement sa situation. Mon cabinet a rencontré à plusieurs reprises les représentants de son personnel, les membres de sa direction et le président de son conseil d'administration. Tout le monde s'accorde sur la nécessité de garder sur le territoire de la Fédération Wallonie-

Bruxelles un opéra capable de rivaliser sur le plan artistique avec les institutions européennes majeures.

Je suis très attachée à l'Opéra Royal de Wallonie. Depuis 2004, les moyens qui lui sont octroyés par la Communauté française ont sensiblement augmenté, au-delà de ce que prévoyait le contrat-programme. En dépit du contexte budgétaire, la subvention qui lui a été allouée lors de l'élaboration du budget ordinaire 2012 a été augmentée de deux cent cinquante mille euros. Il s'agit de la plus forte croissance de subvention consentie à une institution culturelle. J'ai aussi indiqué que je dégagerai un demi-million d'euros sur les crédits 2012 de la Loterie Nationale.

Nous devons examiner sereinement l'avenir de cette institution. L'Opéra Royal de Wallonie doit évidemment être associé à cette réflexion mais je pense que nous devons inviter d'autres opérateurs des arts de la scène à y participer. Son futur contrat-programme devra tenir compte des résultats de ce travail.

L'avenir du Palais Opéra de Liège est incertain. Son chapiteau, de grande ampleur, n'a pas pour vocation d'être itinérant. Son montage, son démontage et son transport sont très onéreux. En outre, en cette période de crise, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne possède pas les ressources nécessaires à son acquisition. Le Palais Opéra sera disponible à l'entame du deuxième semestre 2012. Son prix de vente a été fixé à un million six cent mille euros et un appel a été lancé aux candidats acheteurs.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Madame la ministre, je vous remercie pour toutes ces précisions. Il me semble que les Assises du développement territorial pourraient participer à la réflexion sur le sauvetage de l'Opéra Royal de Wallonie. Par ailleurs, j'espère que les institutions présentes sur le territoire de Liège et de son agglomération auront à cœur de se mobiliser.

6.9 Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Transformation du Centre pour l'égalité des chances et lutte contre le racisme en institution interfédérale »

Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO). – Madame la ministre, l'article 13 de la directive européenne 2000/43 oblige les États membres à créer ou à désigner une institution indépendante permettant aux citoyens de faire valoir leurs droits